



Impact de balle sur vitre

Par **MarieS35**, le **20/02/2019** à **09:29**

Bonjour,

Mon locataire me signale un impact de balle sur une vitre de la maison. Il a porté plainte à la gendarmerie et contacté son assurance (multirisque habitation avec bris de glace). Ces derniers lui disent que c'est l'assurance du propriétaire qui doit intervenir. Je contacte donc mon assurance qui me dit le contraire : la maison étant occupée, c'est l'assurance du locataire qui doit intervenir.

Qui a raison ? Y a-t-il un texte sur lequel s'appuyer ?

Merci d'avance,

Marie

Par **chaber**, le **20/02/2019** à **09:53**

bonjour

votre locataire et son assureur peuvent s'exonérer de responsabilité pour un dommages de vandalisme commis par un tiers (le locataire a déposé plainte).

Retour chez votre assureur